



Code de conduite de l'employé de la Société Kraft Heinz

Principes conducteurs

Se conformer aux exigences légales, à la réglementation et à la politique de la Société

La Société est assujettie à la réglementation et aux lois fédérales, nationales, de l'état, de la province, locales et internationales. Nous devons tous nous conformer aux lois et à la réglementation en vigueur.

Adhésion aux normes éthiques les plus élevées

Chacun d'entre nous doit adhérer aux normes de conduite éthiques les plus élevées dans toutes nos activités et doit agir de manière à promouvoir la réputation de la Société dans le milieu des affaires, ainsi qu'auprès du public. L'intégrité est, et doit continuer à être, la base de toutes nos relations commerciales.

Devoir de s'exprimer/Absence de représailles

Nous avons tous le droit de signaler les infractions à la loi, à ce Code, ou à la politique d'autres entreprises ; mais plus important encore, il relève de notre devoir de rapidement signaler les infractions présumées.

Aucunes représailles, de quelle nature que ce soit, ne pourront être entreprises à l'encontre d'un employé qui rend compte d'infractions présumées en toute bonne foi. La Société prendra des mesures pour protéger tout employé de représailles éventuelles, de façon à ce que chacun puisse signaler librement les infractions et protéger la Société.

Règles

Nos collaborateurs

Nous donnons la priorité à la sécurité sur notre lieu de travail

Où que nous soyons, la sécurité doit toujours être notre première préoccupation. Nous nous engageons à fournir un lieu de travail sûr et sain à tous nos employés. Dans le cadre de cet engagement, toutes les installations doivent être conformes aux lois relatives à la sécurité sur le lieu de travail. Les employés doivent exercer leurs fonctions de manière sécurisée en toute circonstance, notamment en portant une tenue appropriée, en actionnant les machines selon les instructions et en prenant les mesures adéquates en cas de danger.

Soyez professionnel !

- ✓ Suivez les consignes de sécurité en vigueur où que vous vous trouviez. Vous êtes tenu de préserver un environnement exempt de risques ou de dangers pour la santé. Lorsqu'un risque ou un danger inattendu se présente, agissez rapidement et en toute sécurité pour le maîtriser, et appelez de l'aide immédiatement.
- ✓ Ne venez pas travailler sous l'emprise de drogues ou de l'alcool. N'oubliez pas : toute substance qui peut altérer notre jugement ou notre performance physique peut au bout du compte porter préjudice à un collègue ou à un client.



- ✓ Maintenez un espace de travail sûr en résolvant les conflits de façon professionnelle et respectueuse, sans jamais recourir à la violence, à des menaces, à des brimades ou à l'intimidation.

Nous traitons les informations non publiques de façon privée et confidentielle

Les employés doivent préserver la confidentialité des informations non publiques qui leur sont confiées par la Société ou ses clients et fournisseurs, sauf si leur divulgation est autorisée ou juridiquement mandatée. Les employés doivent protéger les informations propriétaires et confidentielles qui leur sont confiées par la Société ou ses clients et fournisseurs, sauf si leur divulgation est autorisée ou juridiquement mandatée.

Les personnes qui utilisent ou peuvent consulter ces informations, notamment les données personnelles de collègues, sont tenus de les préserver et de les utiliser uniquement à des fins appropriées et légitimes.

Soyez professionnel !

- ✓ Consultez, utilisez, stockez ou modifiez les informations non publiques uniquement si votre travail le nécessite.
- ✓ Ne partagez jamais des informations non publiques avec quelqu'un qui n'est pas tenu professionnellement de les connaître et qui n'est pas autorisé à les consulter.
- ✓ Évitez toute divulgation accidentelle en gardant vos appareils protégés par mot de passe et en sécurisant tout fichier sensible dans un tiroir ou classeur verrouillé.



Nous ne tolérons pas la discrimination ou le harcèlement



Nous pensons que la diversité dans une équipe est un atout qui améliore notre créativité, notre innovation et notre croissance. Les différences culturelles de nos employés, leur orientation sexuelle, leur identité sexuelle, leur passé et leurs expériences permettent d'appréhender les problèmes sous des points de vue différents, et donc enrichissent le processus de prise de décision. Toute décision en matière de personnel, y compris sans s'y limiter, l'embauche, la formation, la promotion, les rémunérations et avantages sociaux, sera prise en se basant uniquement sur les qualifications, compétences et capacités d'un employé ou candidat, sans considération de situations ou caractéristiques protégées par la loi en vigueur. Nous promouvons la méritocratie !



La Société ne tolérera pas le harcèlement (qu'il soit de nature sexuelle ou non) de ses employés par quiconque, y compris par un supérieur, collègue, employé ou non-employé, fournisseur ou client de la Société.

Soyez professionnel !

- ✓ Proposez des opportunités d'emploi égales aux employés et candidats qualifiés, conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.
- ✓ Soyez professionnel et respectueux dans vos relations avec vos collègues. Ne créez pas, par votre conduite et vos déclarations, un environnement inconfortable, hostile ou intimidant pour les autres.

- ✓ Respectez la diversité des caractéristiques que chacun apporte, même si nos cultures ou nos idées diffèrent.

Nos clients et consommateurs

Nous élaborons une nourriture délicieuse, saine et de haute qualité.

Notre premier objectif est de proposer des aliments délicieux, sûrs, nourrissants et sains. Nous nous efforçons de proposer constamment des produits qui répondent aux attentes des clients et à nos propres standards ; nous cherchons en permanence à nous améliorer et à innover dans nos installations afin de faire face à ces exigences. Nous nous engageons à fournir la valeur nutritive promise sur notre étiquetage et dans nos campagnes publicitaires.

Soyez professionnel !

- ✓ Conformez-vous aux lois en vigueur sur la sécurité des aliments et des produits de consommation dans chaque juridiction où nous sommes implantés.
- ✓ Suivez tous les protocoles relatifs à la sécurité alimentaire sur votre lieu de travail (notamment les procédures de rappel des produits) et répondez rapidement lorsque des problèmes surviennent afin de vous assurer que chaque produit destiné au consommateur est de la plus haute qualité.
- ✓ Assurez-vous que la sécurité alimentaire est une



responsabilité personnelle : exprimez immédiatement vos préoccupations en matière de risques potentiels pour la santé et la sécurité. Nous pensons et agissons comme des participants : la participation est une de nos valeurs les plus importantes.

Nous commercialisons et communiquons de façon responsable

Les communications publiques de la Société (comme celles relatives à nos produits) reflètent notre engagement envers l'intégrité et la transparence.

Nous commercialisons, promouvons et étiquetons nos aliments avec cette idée à l'esprit : s'efforcer d'être précis, transparents et ouverts avec nos clients. Nous n'essayons jamais d'induire en erreur nos clients avec des informations incorrectes ou incomplètes sur nos propres produits ou ceux de tiers.

De même, nous permettons à nos investisseurs d'examiner sérieusement nos activités quotidiennes au moyen d'une communication régulière et d'une transparence indéfectible.

Pour maintenir la précision et la cohérence de l'ensemble de ces communications publiques, seuls les porte-paroles désignés de la Société peuvent faire des déclarations publiques.



Soyez professionnel !

- ✓ Suivez toutes les lois relatives au marketing et à la publicité, en vous assurant que nos allégations sont fondées et que nos méthodes sont à la fois éthiques et légales.



Code de conduite de l'employé de la Société Kraft Heinz

- ✓ Commercialisez nos aliments de façon précise et honnête, sans jamais recourir à la duperie ou à l'exagération.
- ✓ Soyez particulièrement attentif à la façon dont nos produits sont annoncés auprès des jeunes ; l'honnêteté est essentielle pour créer des attentes réalistes quant à la santé et la nutrition d'un enfant.
- ✓ Si vous êtes adepte des réseaux sociaux, ne discutez pas d'informations confidentielles de la Société et évitez d'exprimer des opinions qui pourraient être attribuées à la Société ; seuls les porte-paroles autorisés peuvent utiliser les réseaux sociaux pour faire des déclarations au nom de notre Société.
- ✓ Renvoyez les demandes d'informations ou de commentaires des médias à l'équipe Communications ; renvoyez les demandes d'informations des analystes à l'équipe Relations avec les investisseurs.

Notre Société et les actionnaires

Nous maintenons l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité de nos livres, documents et registres

Nous nous engageons à maintenir les livres financiers et les documents commerciaux de la Société au plus haut niveau d'exactitude, d'exhaustivité et d'intégrité. Nous nous fions à nos livres financiers et documents commerciaux pour prendre des décisions stratégiques opportunes et intelligentes. Nous sommes également conscients que nos investisseurs s'en remettent à nos livres et documents pour se représenter une image précise de l'état de la Société.

Tous les employés génèrent des documents dans le cadre de leur travail, comme déposer des notes de frais, élaborer des contrats et des propositions ou envoyer des courriels. Il est crucial que ces documents reflètent précisément la situation et qu'aucune information ne soit omise. Même la plus



petite dénaturation aurait des conséquences sur la réputation de la Société et ébranlerait la confiance de nos investisseurs.

Soyez professionnel !

- ✓ Apportez aux directeurs, employés, consultants et conseillers impliqués dans la préparation des publications requises de la Société, une information précise, complète, objective, pertinente, ponctuelle et compréhensible.
- ✓ Enregistrez toutes les informations financières et transactions commerciales, entièrement, précisément et de façon ponctuelle, et conformez-vous aux contrôles et procédures de divulgation de la Société.
- ✓ Soyez professionnel, consciencieux et précis quand vous créez des documents, y compris des courriels ou des messages instantanés.
- ✓ Maintenez et détruisez les documents selon notre politique de gestion des documents, les ordres de retenue en vigueur pour raisons juridiques et le calendrier de rétention de documents.

Nous protégeons et assurons une utilisation appropriée des actifs de la Société

Tous les employés sont responsables de la bonne utilisation des actifs de la Société. La société dispose de trois types d'actifs : (1) **les actifs physiques**, tels que les matériaux, fournitures, logiciels, stocks, équipements, ordinateurs, accès Internet et les technologies ; (2) **actifs d'information**, tels que les informations commerciales propriétaires et confidentielles et la propriété intellectuelle (ce qui comprend nos précieuses marques) ; et (3) **les ressources**, telles que le capital et le temps de travail les jours ouvrés.



Les employés doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger les actifs de la Société contre le vol, la destruction, ou autres pertes, et pour s'assurer que les actifs ne sont pas gaspillés, mal utilisés ou détournés.

Soyez professionnel !

- ✓ Protégez tous les actifs de la Société dont vous avez la charge contre le vol, les dommages, le gaspillage ou toute mauvaise utilisation.
- ✓ Utilisez les actifs de la Société dans le but professionnel qui leur est destiné. Si une utilisation personnelle peut être autorisée, celle-ci doit être légale, éthique, raisonnable et ne doit pas interférer avec votre travail.
- ✓ Prenez des précautions pour éviter de perdre, d'égarer ou de laisser sans surveillance des informations confidentielles (ou des ordinateurs portables, smartphones, ou autres appareils contenant ce type d'informations).
- ✓ Évitez de discuter dans des lieux publics d'informations confidentielles ou d'autres sujets sensibles (par exemple, en avion, dans les ascenseurs et les restaurants) où d'autres pourraient vous entendre.
- ✓ N'utilisez pas les technologies de la Société pour télécharger, afficher ou envoyer des documents obscènes, offensants, discriminants, diffamatoires ou autrement illicites ou non éthiques.

Nous n'utilisons pas, ni ne divulguons, de renseignements internes pour des profits personnels

En tant qu'employés, nous avons accès aux informations de la société avant qu'elles ne soient publiquement connues. En protégeant ces « informations internes » et en en faisant bon usage, nous agissons pour les meilleurs intérêts de la Société et de nos investisseurs.

Les informations internes sont des renseignements qui sont à la fois matériels et non publics par nature. Les informations matérielles sont des renseignements qui peuvent affecter la décision d'une personne quant à savoir si elle doit acheter, vendre ou conserver des titres. Ce type d'informations est considéré comme non public jusqu'à ce qu'il soit divulgué (par exemple, par un dépôt public avec une autorité de régulation des valeurs mobilières ; publication d'un communiqué de presse ; ou divulgation d'informations auprès d'un service d'information national ou largement disséminé).



Peu importe la façon dont nous sommes confrontés aux informations internes, nous ne pouvons pas les utiliser à des fins personnelles ni les divulguer à d'autres sauf autorisation de la Société. Les employés qui utilisent les informations internes à des fins personnelles peuvent être en infraction vis-à-vis des lois relatives au délit d'initié, ce qui peut les condamner à de la prison, des amendes et porter préjudice à la réputation de la Société.

Cette règle s'applique aussi aux informations internes relatives aux autres entreprises, y compris celles des fournisseurs quand ces informations sont obtenues dans le cadre d'un emploi dans la société ou d'une prestation de services.

Soyez professionnel !

- ✓ N'achetez ni ne vendez jamais les valeurs mobilières de la Société (ou les valeurs mobilières d'une société cotée en bourse) si vous disposez d'informations internes, ou pendant les périodes d'interdiction d'opérations.
- ✓ Avant d'acheter ou de vendre les valeurs mobilières de la Société, assurez-vous de ne pas être assujéti à une période d'interdiction des opérations ou toute autre restriction de même nature. Si vous avez des doutes, contactez le département juridique.

- ✓ Ne divulguez pas d'informations internes à quiconque en dehors de la Société (y compris les membres de votre famille ou amis) quelle qu'en soit la raison. Si cette personne utilise ces informations pour traiter en bourse, vous êtes légalement responsable de l'avoir « informée ».

Nous n'agissons pas contre, ou ce qui semble aller contre, les meilleurs intérêts de la Société.

Nous devons éviter toute circonstance qui crée ou semble créer un avantage personnel inapproprié du fait de l'utilisation de la propriété, des informations ou de la position de la Société. Nos décisions professionnelles doivent toujours être basées sur les critères objectifs de ce qui est le mieux pour la Société. Même les apparences d'un conflit d'intérêts pourraient entraîner de sérieuses conséquences et miner la confiance que les employés, partenaires commerciaux et le public placent dans la Société.

Les employés doivent révéler tout conflit d'intérêt réel ou supposé impliquant des relations personnelles ou familiales (époux(se), parents, enfants, frères et sœurs et les proches par le mariage), emploi extérieur et membre d'un conseil d'administration extérieur, les intérêts et investissements financiers, ainsi que les opportunités d'entreprise ; ceci dès que possible, de façon à ce que tout conflit d'intérêts puisse être traité et résolu comme il se doit.



Soyez professionnel !

- ✓ Les employés ne doivent pas s'engager dans une activité en conflit avec celle de la Société, tel que travailler dans une autre structure pour une autre entreprise

agroalimentaire. Les employés ne doivent pas utiliser le temps de travail, les ressources ou leurs relations au sein de la Société dans le but de travailler pour une autre entreprise.

- ✓ Si un membre de votre famille ou un ami proche possède une entreprise, ou travaille pour elle, et qu'il souhaite entrer en partenariat avec la Société, parlez de cette relation à votre supérieur. De même, retirez-vous du processus de sélection si un membre de votre famille doit subir un entretien pour un poste dans la Société. N'établissez aucun lien hiérarchique avec un membre de votre famille.
- ✓ Les employés doivent éviter de posséder des intérêts financiers dans une entreprise ou entité qui est (ou cherche à être) partenaire commercial, fournisseur, cliente ou concurrente sans en avoir au préalable reçu l'autorisation.



Nous n'acceptons pas les cadeaux en tant qu'employés de la Société

Échanger des cadeaux, des invitations et d'autres formes d'hospitalité est une façon courante de construire des relations d'affaires. Cependant, le mauvais usage des cadeaux et des invitations peut conduire à des conflits d'intérêts réels ou apparents et sérieusement augmenter le risque de pots de vin et de corruption. Pour éviter ce type de problèmes, nous maintenons des restrictions appropriées sur l'échange de cadeaux et d'invitations

Nous n'avons pas le droit d'accepter ou de recevoir des cadeaux de valeur d'un partenaire commercial. Toutefois, les articles insignifiants, petits, fortuits et qui ne présentent aucune valeur marchande, tels que des articles promotionnels avec logo (ex : stylos ou papier fournis lors des réunions ; échantillons de produits ; publications ; etc.) sont raisonnablement autorisés. Il nous est également strictement interdit de solliciter des

cadeaux ou des services pour nous-mêmes ou pour d'autres, y compris les membres de notre famille ou les amis.

Tout comme nous n'acceptons pas de cadeaux, les employés ne sont en général pas autorisés à offrir des cadeaux de valeur aux partenaires commerciaux. Les exceptions doivent être approuvées à l'avance par un administrateur responsable et le service juridique local. Le cadeau offert doit aussi être conforme à la politique de cadeaux établie par la partie qui reçoit. Pour votre propre protection et celle de la Société, notez et enregistrez toujours de tels cas à l'aide des formulaires et ressources appropriés ; la transparence est toujours le meilleur comportement.

L'invitation d'affaires est une situation où les représentants des deux entreprises (destinataire et fournisseur) se réunissent à un repas, un spectacle, ou un autre événement ; ce n'est pas considéré comme un cadeau prohibé à condition que cela soit conforme à la politique du destinataire et du fournisseur. Soyez toujours prudent et retirez-vous des cas où la réputation de la Société pourrait être, même légèrement, mise à mal.

Soyez professionnel !

- ✓ N'offrez pas et n'acceptez pas d'invitations d'affaires excessives, fastueuses ou extravagantes, ou qui ont lieu dans un endroit ou qui sont conduites d'une manière qui pourrait nuire à la réputation de la Société.
- ✓ N'acceptez pas et n'offrez pas de cadeaux ou d'invitations d'affaires si cela pourrait donner l'impression d'entraîner un conflit d'intérêt ou d'exercer une influence sur une décision.
- ✓ Ne donnez pas de cadeaux en espèces ou équivalent, comme des cartes cadeaux.



Nos partenaires commerciaux et les communautés

Nous ne tolérons pas les pots de vin et la corruption

Notre politique est la tolérance zéro en matière de corruption ; les employés ne doivent jamais offrir, donner ou accepter de pots de vin pour conclure une affaire. Il nous est strictement interdit d'offrir, de promettre ou d'autoriser quoi que ce soit de valeur (peu importe son importance) à un agent ou à une agence gouvernemental(e) (ce qui comprend : les fonctionnaires ou employés officiels d'une administration locale, les candidats politiques ou les fonctionnaires ou employés d'une entité contrôlée ou détenue par un gouvernement), ou à tout autre individu, dans le but de nous assurer un avantage commercial corrompu, d'influencer les décisions commerciales ou gouvernementales en rapport avec l'une ou l'autre de nos activités, ou autrement d'amener le destinataire à commettre un abus de pouvoir ou à abuser de sa position officielle.



Cette interdiction doit être interprétée dans un sens large ; elle s'applique à quiconque agit pour notre compte, y compris les fournisseurs, distributeurs, entrepreneurs, conseillers et agents.

Nous nous conformons strictement au Foreign Corrupt Practices Act (FCPA - loi américaine relative aux pratiques de corruption internationale), au UK Bribery Act (loi anti-corruption britannique) et à tout statut similaire dans chaque juridiction.

Dans de nombreux pays, payer en échange de services accélérés est légal. Néanmoins, de tels paiements apparaissent souvent non éthiques et nous ne les autorisons pas. Nous sommes une entreprise d'envergure mondiale et notre réputation est importante.

Dans certaines parties du monde, les coutumes locales et les pratiques commerciales peuvent permettre l'octroi de cadeaux ou d'invitations à des fonctionnaires gouvernementaux. Dans de tels cas, les employés doivent obtenir une pré-autorisation avant d'offrir à un fonctionnaire un cadeau, un élément de valeur ou une prestation d'invitation ou d'hospitalité.

Soyez professionnel !

- ✓ N'offrez, ne promettez, ni ne fournissez jamais quoi que ce soit de valeur (peu importe son importance) à un fonctionnaire ou à un autre tiers afin de vous assurer un avantage commercial.
- ✓ N'incitez pas et n'autorisez pas un tiers à réaliser un paiement prohibé pour vous ou pour le compte de la Société.
- ✓ Ne payez pas un tiers en sachant ou en ayant des raisons de penser qu'il est probable que ce paiement soit utilisé pour fournir quelque chose de valeur de manière incorrecte à un fonctionnaire ou à un tiers.
- ✓ Enregistrez toujours précisément, complètement et en temps opportun les paiements effectués ou les reçus obtenus.



Nous nous conformons aux lois sur la libre concurrence et la législation antitrust.

La législation antitrust (aussi connue sous le nom de « lois de la libre concurrence ») régit la conduite à tenir en matière de concurrence. Elle s'applique à la relation de la Société avec les autres fabricants, concurrents, fournisseurs, intermédiaires et clients. Les lois sont souvent très larges et complexes, elles varient d'un pays à l'autre, mais partagent le même but : encourager une concurrence libre et juste. La politique antitrust donne aux employés des principes directeurs globaux qui, s'ils sont suivis, permettent de s'assurer une conformité avec les lois antitrust dans toutes les juridictions où nous sommes implantés.

Les pénalités pour violation des lois antitrust sont sévères, elles comprennent des amendes significatives et autres obligations monétaires. Par ailleurs, les employés qui autorisent ou participent à ces infractions encourrent des peines d'emprisonnement dans de nombreux pays. Ignorer ce qui constitue une infraction à ces lois n'est pas une excuse.

En menant une compétition intègre dans le monde entier, nous pouvons éviter de contrevenir aux lois sur la concurrence tout en protégeant un de nos biens les plus chers : notre réputation.

Étant donné qu'une preuve circonstanciée constitue souvent une base pour déterminer la responsabilité d'une conduite antitrust, il est nécessaire d'éviter l'apparence même d'une telle conduite.



Soyez professionnel !

- ✓ Suivez toutes les lois antitrust et toutes les lois sur la concurrence en vigueur. Consultez immédiatement le service juridique en cas de question sur les lois antitrust ou sur la concurrence, ou si vous avez le sentiment que vous avez assisté à une conversation ou à une interaction anti-concurrentielle.
- ✓ Ne souscrivez à aucun accord ou entente avec un concurrent au sujet du prix.
- ✓ Ne discutez avec aucun concurrent des prix passés, présents ou futurs, des programmes promotionnels pour le marché, ou des conditions de vente de notre Société ou de ce concurrent.

Nous sommes une société socialement et environnementalement responsable. Nous sommes activement engagés à développer un monde meilleur

Nous sommes dédiés à améliorer la vie des gens par notre engagement envers la durabilité, la santé et le bien-être, ainsi que la responsabilité sociale.

Nous nous conformons à toutes les lois et à la réglementation en vigueur en matière d'environnement. Nous sommes vigilants dans la prévention des accidents, des déversements et autres menaces potentielles pour la santé et la sécurité de nos communautés et de notre planète.

Nous mettons un point d'honneur à préserver une chaîne logistique éthique et transparente. En conséquence, nous demandons à tous nos partenaires d'affaires de faire preuve d'un engagement clair pour protéger les droits des travailleurs dans le monde. Nous ne tolérons pas l'utilisation du travail forcé — notamment le trafic d'êtres humains et l'esclavage.

Soyez professionnel !

- ✓ Assimilez la durabilité comme un objectif personnel : économisez l'électricité, recyclez les ressources et soyez conscient de votre impact individuel sur l'environnement.
- ✓ Signalez immédiatement les risques de sécurité, pour la santé et l'environnement ; les déversements, fuites et autres situations potentiellement dangereuses ne peuvent attendre.
- ✓ Assurez-vous que les fournisseurs et autres partenaires commerciaux s'engagent à suivre la réglementation environnementale et les lois relatives aux Droits de l'homme.
- ✓ Participez activement à nos programmes et initiatives pour améliorer le monde et la vie des communautés



Dérogations

Si nous sommes tous tenus de respecter notre Code en toutes circonstances, la Société comprend que, exceptionnellement, une dérogation au Code peut être nécessaire. De telles dérogations sont accordées au cas par cas, et ne sont appropriées que si une stricte adhésion au Code peut être la cause d'épreuves significatives.



Code de conduite de l'employé de la Société Kraft Heinz

Toute dérogation ou modification du Code au bénéfice du PDG, directeur juridique, directeur financier, contrôleur financier, ou autres cadres supérieurs ou hauts dirigeants, doit être approuvée par le conseil d'administration. Pour tous les autres employés, toute dérogation à ce Code doit être approuvée par le contrôleur financier.